

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van N. KAMMACHI, gemeenteraadslid, betreffende de recycling- /
hergebruikwinkel van de gemeente

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite revenir sur un dossier concret et structurant pour Anderlecht : celui de la recyclerie ou ressourcerie communale, un projet porté par le Collège précédent sous l'impulsion du groupe « Ecolo-Groen », et qui s'inscrivait dans une véritable dynamique d'économie circulaire et de transition écologique.

L'objectif était clair : mettre en place sur le territoire communal un lieu dédié à la collecte, la réparation, le tri et la réutilisation des objets, qu'il s'agisse de meubles, de matériel électroménager ou d'équipements du quotidien, tout en créant une activité locale, sociale et durable.

C'est un projet qui répond à plusieurs enjeux :

- réduction des déchets et du gaspillage ;
- création d'emplois locaux dans le secteur de l'économie sociale ;
- soutien aux habitants dans l'accès à du matériel de seconde main ;
- et dynamisation des quartiers par une approche participative et responsable.

Ce projet, qui faisait partie intégrante de la politique environnementale et sociale du Collège précédent, avait bénéficié d'un travail préparatoire approfondi et d'un subside prévu pour sa mise en œuvre.

Mais aujourd'hui, plus d'un an après l'installation du nouveau Collège, plus aucune nouvelle. Ni communication, ni calendrier, ni décision concrète.

Et la crainte est réelle : celle que le subside soit perdu, ou que ce projet emblématique tombe dans l'oubli, faute d'avoir été repris.

Je souhaite donc poser les questions suivantes :

1. Où en est le dossier de la ressourcerie communale à Anderlecht ?
2. Le financement prévu est-il toujours garanti ? Si oui, jusqu'à quelle échéance ?
3. Le Collège actuel prévoit-il de relancer ou d'adapter le projet, et selon quel calendrier ?

4. Enfin, comment compte-t-il associer les habitants et le tissu associatif local à cette démarche, afin d'en faire un outil concret de réemploi et d'économie circulaire ?

Monsieur le Bourgmestre, le groupe « Ecolo-Groene tient à rappeler que ce type de projet n'est pas un luxe, mais une nécessité : il répond à la fois aux défis environnementaux, sociaux et économiques de notre commune.

Tout était prêt pour avancer : la vision, les partenaires et les moyens.

Alors aujourd'hui, la question est simple : qu'est-ce qu'on attend pour le concrétiser ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Permettez-moi de reprendre les faits, car ceux-ci ne correspondent pas vraiment à la présentation que vous en avez faite.

Pour rappel, la Commune a obtenu en 2021 un subside de « Bruxelles Environnement » afin de développer une recyclerie sociale. A ce moment-là, le Collège dont vous faisiez partie avait décidé de lancer une première version du projet via un marché public visant à sélectionner un prestataire chargé de créer et de faire fonctionner cette recyclerie.

Dès cette étape préliminaire, les choses se sont malheureusement compliquées : le lieu initialement proposé « Circularium », n'a finalement pas été retenu par le prestataire sollicité, car il ne répondait pas aux charges de l'étude. La décision avait alors été prise par votre majorité d'abandonner cette piste et d'opter pour une deuxième version du projet dite « Recup'1070 », en postposant d'un an la réalisation de l'étude et la mise en œuvre de la recyclerie.

L'étude a effectivement été réalisée, mais il faut être précis : aucune des recommandations issues de cette étude n'a été concrétisée par l'ancienne législature, ni en 2023, ni en 2024. Le travail est resté à l'état de préparation, sans exécution et ce malgré le projet initial de 2022-2023 qui a été modifié via un avenant à la convention pour vous laisser plus de temps. Cela explique pourquoi la situation que vous décrivez aujourd'hui « plus aucune nouvelle » n'est pas une rupture créée par le nouveau Collège, mais le simple héritage d'un projet qui n'a jamais dépassé le stade théorique durant votre Echevinat.

L'étude faisait pourtant apparaître plusieurs difficultés majeures :

- Manque de visibilité d'un site viable ;

- Absence de solution de financement stable après la période de subside ;
- Ouverture du « recypark » du quai Demets ;
- Impossibilité d'offrir un ramassage des objets encombrants à domicile dans les conditions imposées par l'étude (à savoir, le ramassage de tous les objets des particuliers avec seulement ensuite la sélection des objets réutilisables).

Concernant le financement, il convient d'être clair, sur les 150.000€ prévus, le montant du financement de l'étude avait coûté 25.000€ à la Commune. Et nous devons à présent rembourser la partie du subside reçue en trop.

Madame la Conseillère, vous concluez votre interpellation en affirmant que « tout était prêt ». Ce projet dont vous aviez bénéficié d'un subside de 150.000€ montre au contraire que rien n'était prêt, ni en termes de site, ni en termes de modèle économique, ni en termes de plan opérationnel. La question aujourd'hui n'est donc pas de savoir « ce qu'on attend », mais de reconnaître que le projet n'a jamais pu être lancé à cause de vous.

N. KAMMACHI :

Nous en sommes donc ici au troisième projet et, selon vous, on travaille, on cherche des financements, on a une vision de la société dans laquelle on a envie d'évoluer et de l'environnement dans lequel on a envie de vivre. Mais tout ça pour vous, c'est de la théorie. N'y aura-t-il finalement plus de ressourcerie communale ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK :

Comme expliqué, c'est un projet très ambitieux mais il n'a pas abouti avec des subsides. Aujourd'hui, nous sommes sans subsides et, soyons clairs, les moyens ne sont pas au rendez-vous. La réalité du terrain actuel et ce qu'attendent avant tout les habitants ce sont des rues propres, objectif qui, à ce jour, n'est toujours pas atteint.

Avec les moyens en ma possession, je concrétise d'abord l'attente de la majorité de la population. Et ensuite, en fonction des ressources qu'il me restera, je mettrai en place des ressourceries sur le territoire communal puisque, comme vous le savez, un collectif a déjà ouvert une ressourcerie qui fonctionne très bien. Certains services communaux collaborent avec elle pour lui mettre à disposition du mobilier, par exemple. Pourquoi donc utiliser de l'argent public, alors qu'on n'atteint même pas les objectifs prioritaires des citoyens, pour un service qui existe déjà sur le territoire communal ?!

N. KAMMACHI :

Si, dans votre réflexion, vous pensez que le fait de créer une ressourcerie communale fera en sorte qu'on trouvera moins de moyens pour pouvoir nettoyer nos rues, alors vous faites erreur car c'est justement le fait de proposer une solution comme celle-là qui permettra de rendre nos rues plus propres.

L'idée que vous exposez et d'aller chercher de l'argent dans le secteur du privé, alors qu'on peut être sponsorisé ! Il faut garder une vision au niveau public, ce que l'on a toujours défendu. Pour cette ressourcerie il y avait du budget parce qu'on avait trouvé des moyens. Oui, il fallait malgré tous les compléter ; oui, il fallait encore trouver un emplacement, mais c'est ça construire un projet. Un projet, se compose d'un budget mais aussi de toute une série d'acteurs à chercher et à trouver. C'est ça le rôle d'un échevin mais aussi d'une administration.

Tout était déjà bien avancé et vous avez donc raison de dire que ce n'était pas terminé, mais c'est à vous de terminer ce qui a été entrepris ! Il ne sert à rien de lancer d'autres initiatives alors qu'il y avait déjà tout, que tout était bouclé et attendait juste d'être terminé.